

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 2010-2011

---

RM/vg

### Commission du Développement durable

#### Procès-verbal de la réunion du 25 mai 2011

##### ORDRE DU JOUR :

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions du 11 mai 2011 et du 18 mai 2011 (09h00)
2. 6213 Projet de loi portant certaines modalités d'application et sanction du règlement (CE) no 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS), abrogeant le règlement (CE) no 761/2001 et les décisions de la Commission 2001/681/CE et 2006/193/CE
  - Rapporteur : Monsieur Marcel Oberweis
  - Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. 6241 Projet de loi portant exécution et sanction du règlement (CE) N° 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
  - Rapporteur : Monsieur Marcel Oberweis
  - Présentation et adoption d'un projet de rapport
4. 6242 Projet de loi portant exécution et sanction de certains règlements communautaires relatifs aux installations contenant certains gaz à effet de serre fluorés
  - Rapporteur : Monsieur Marcel Oberweis
  - Présentation et adoption d'un projet de rapport
5. 6274 Projet de loi portant approbation d'amendements au texte et aux Annexes I, II, III, IV, VI et VIII du Protocole à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif aux polluants organiques persistants, signé à Aarhus, le 24 juin 1998, adoptés par les Parties le 18 décembre 2009 par Décisions 2009/1 et 2009/2 à l'occasion de la 27e session de l'Organe exécutif, tenue à Genève du 14 au 18 décembre 2009
  - Rapporteur : Monsieur Marcel Oberweis
  - Présentation et adoption d'un projet de rapport
6. Divers

\*

Présents : M. Eugène Berger, M. Fernand Boden, M. Lucien Clement, M. Fernand Diederich, Mme Marie-Josée Frank, M. Camille Gira, Mme Lydia Mutsch, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis, M. Marc Spautz,

M. Marco Schank, Ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures,

M. Pierre Dornseiffer, de l'Administration de l'environnement,

Mme Rachel Moris, de l'Administration parlementaire

Excusé : M. Fernand Etgen

\*

Présidence : M. Fernand Boden, Président de la Commission

\*

**1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions du 11 mai 2011 et du 18 mai 2011 (09h00)**

Les projets de procès-verbal sous rubrique sont adoptés.

**2. 6213 Projet de loi portant certaines modalités d'application et sanction du règlement (CE) no 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS), abrogeant le règlement (CE) N°761/2001 et les décisions de la Commission 2001/681/CE et 2006/193/CE**

Monsieur le Rapporteur présente son projet de rapport, pour les détails duquel il est prié de se référer au document parlementaire 6213<sup>6</sup>.

Suite à une question afférente, il est précisé qu'actuellement, aucune entreprise ou organisation ne bénéficie de la certification EMAS au Luxembourg. Dans l'Union européenne, quelque 6.000 entreprises ou organisations en bénéficient.

Le projet de rapport est adopté à l'unanimité des membres présents. La commission parlementaire propose le modèle de temps de parole de base pour les débats en séance plénière.

**3. 6241 Projet de loi portant exécution et sanction du règlement (CE) N°1005/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

Monsieur le Rapporteur présente son projet de rapport, pour les détails duquel il est prié de se référer au document parlementaire afférent.

Le projet de rapport est adopté à l'unanimité des membres présents. La commission parlementaire propose le modèle de temps de parole de base pour les débats en séance plénière et demande que, lors de ces débats, Monsieur le Ministre délégué informe la Chambre des Députés sur la situation des entreprises luxembourgeoises réalisant des activités visées par le règlement (CE) N°1005/2009.

**4. 6242 Projet de loi portant exécution et sanction de certains règlements communautaires relatifs aux installations contenant certains gaz à effet de serre fluorés**

Monsieur le Rapporteur présente son projet de rapport, pour les détails duquel il est prié de se référer au document parlementaire 6242<sup>3</sup>.

Suite à une question afférente, les responsables du Ministère expliquent que les gaz présents dans les appareils frigorifiques usagés font l'objet d'un traitement spécial et sont traités comme des déchets. Ils sont stockés par la *SuperFreonsKëscht* puis sont acheminés à l'étranger pour être brûlés.

Le projet de rapport est adopté à l'unanimité des membres présents. La commission parlementaire propose le modèle de temps de parole de base pour les débats en séance plénière.

**5. 6274 Projet de loi portant approbation d'amendements au texte et aux Annexes I, II, III, IV, VI et VIII du Protocole à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif aux polluants organiques persistants, signé à Aarhus, le 24 juin 1998, adoptés par les Parties le 18 décembre 2009 par Décisions 2009/1 et 2009/2 à l'occasion de la 27e session de l'Organe exécutif, tenue à Genève du 14 au 18 décembre 2009**

Monsieur le Rapporteur présente son projet de rapport, pour les détails duquel il est prié de se référer au document parlementaire afférent.

Au cours de la réunion du 11 mai courant, les membres de la Commission avaient demandé aux représentants du Ministère de bien vouloir clarifier les conséquences juridiques des modifications proposées au paragraphe 3 de l'article 14 du Protocole. Ils souhaitent notamment savoir si, dans le futur, une loi d'approbation serait encore nécessaire dans le cas d'amendements aux annexes du Protocole. Après vérification, il s'avère que le législateur ne devra plus intervenir dans le cas d'amendements aux annexes I, II, III, IV, VI et VIII. Par contre, il devra intervenir dans les cas d'amendements apportés au texte lui-même, ainsi qu'aux autres annexes.

Le projet de rapport est adopté à l'unanimité des membres présents. La commission parlementaire propose le modèle de temps de parole de base pour les débats en séance plénière.

**6. Divers**

Les Rapporteurs suivants sont désignés :

- Monsieur Marc Spautz pour le projet de loi 6282 ayant pour objet A) la transposition en droit national de la directive 2008/110/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 modifiant la directive 2004/49/CE concernant la sécurité des chemins de fer communautaires (Directive sur la sécurité des chemins de fer) ; B) de modifier la loi du 22 juillet 2009 sur la sécurité ferroviaire ; C) de modifier la loi modifiée du 11 juin 1999 relative à l'accès à l'infrastructure ferroviaire et à son utilisation ;
- Monsieur Lucien Clement pour le projet de loi 6285 portant approbation de la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République fédérale d'Allemagne relative au renouvellement et à l'entretien du pont frontalier sur la Moselle entre Wellen et Grevenmacher, signée à Grevenmacher, le 21 octobre 2010 ;
- Monsieur Marc Spautz pour le projet de loi 6286 modifiant la loi du 5 juin 2009 relative à la qualification initiale et à la formation continue des conducteurs de certains véhicules routiers affectés aux transports de marchandises ou de voyageurs et modifiant la loi modifiée du 27 juillet 1993 ayant pour objet 1. le développement et la diversification économiques et 2. l'amélioration de la structure générale et de l'équilibre régional de l'économie.

En date du 17 mars dernier, la Commission du Développement durable a envoyé un courrier aux membres du Bureau pour exprimer son souhait de se faire représenter par une délégation à la 17<sup>ème</sup> Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui aura lieu à Durban, du 28 novembre au 9 décembre 2011. Or, les membres du Bureau ont décidé d'autoriser uniquement un membre de la majorité et un membre de l'opposition de la Commission à participer à la COP17 et n'ont par conséquent pas donné suite à la demande de la Commission d'envoyer une délégation accompagnée de la secrétaire de la Commission. La Commission unanime déplore cette décision, notamment au regard de l'envergure de cette Conférence. Ils chargent Monsieur le Président de rédiger un nouveau courrier à l'adresse du Bureau afin de lui demander de bien vouloir reconsidérer sa position en la matière.

Les prochaines réunions auront respectivement lieu :

- le 8 juin 2011 à 09h00, pour un échange de vues avec les représentants gouvernementaux au sujet du « Paquet Climat » ;
- le 15 juin 2011 de 10h00 à 12h00. Cette réunion, initialement prévue pour le 1<sup>er</sup> juin prochain, se déroulera à Belval. Après l'adoption des projets de rapport relatifs aux projets de loi 6202, 6255, 6256 et 6260, la Commission visitera le site ;
- le 21 juin 2011 à 14h30, pour une entrevue avec Madame Connie Hedegaard, Commissaire européenne à l'Action pour le Climat.

Il n'y aura pas de réunion les 1<sup>er</sup> et 22 juin prochain.

Luxembourg, le 26 mai 2011

La secrétaire,  
Rachel Moris

Le Président,  
Fernand Boden